CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

6ème RÉUNION DE 2013

Séance du 15 novembre 2013

CG 13/6ème/II-03

L'an deux mille treize, le 15 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

INTEMPÉRIES 2013
DÉGÂTS SUBIS PAR LE PATRIMOINE ROUTIER DÉPARTEMENTAL

—

La forte pluviométrie du début de cette année a causé des dégâts importants au réseau routier départemental, en particulier, des coulées de boue et des glissements de terrain qui ont engendré des interruptions de trafic et des restrictions de circulation.

Face à ces dégâts le Département a réalisé les interventions de première urgence afin de rétablir la circulation quand cela était possible. Des travaux de terrassement et des enduits ont été réalisés en régie, mettant en œuvre les moyens matériels et humains du Conseil Général, nécessitant plus de **60 000 €** pour l'achat des fournitures.

L'importance de certains dégâts a en outre nécessité de louer du matériel (pelles, hydrocureurs) et de faire intervenir des entreprises pour la réalisation des reprofilages de chaussée et des couches de roulement afin de rétablir la circulation au plus vite. L'ensemble des dépenses engagées pour ces travaux s'élève à **240 000 €.**

D'autres dégâts plus conséquents concernent les glissements et affaissements de terrains, générés par la forte pluviométrie, qui ont affecté les chaussées, les accotements et les grands talus.

Ces dégradations, ont nécessité des investigations spécifiques (levés topographiques, sondages, études géotechniques) pour un montant de plus de **40 000 €** afin de définir, au cas par cas, le diagnostic géotechnique et le mode de réparation adéquat.

Le montant total estimé des **réparations à réaliser** est de **3 450 000 €** et se détaille ainsi :

RD 3	à Mansonville (PR 48 + 400)	250 000,00 €
RD 7	à Moissac (PR 1+090)	160 000,00 €
RD 11	à Marsac (PR 1+900)	35 000,00 €
RD 15	à Lavit-de-Lomagne (PR 20+700)	400 000,00 €
RD 33	à Caylus (PR 7+400)	190 000,00 €
RD 36	à Saint-Nauphary (PR 7+300)	140 000,00 €
RD 40	à Lafrançaise (PR 1+500)	260 000,00 €
RD 55	à Saint-Sardos (PR 10+300)	450 000,00 €
RD 70	à Puygaillard-de-Quercy (PR 23+900)	100 000,00 €
RD 78	à Lafrançaise (PR 33+700)	85 000,00 €
RD 88	à Mansonville (PR 10+800)	550 000,00 €
RD 820	à Montpezat-de-Q (côte de Perche PR 8+400)	830 000,00 €

Le coût total de ces dégâts à la charge du Département s 'élève donc à : **3 790 000 €**.

Conformément à mon engagement lors de la DM1 j'ai saisi l'État par courrier du 25 juillet adressé à M. Jean-Louis Géraud, préfet de Tarn et Garonne, sur l'ampleur des travaux à engager pour palier ces dégradations.

Le coût des réparations étant désormais estimé, j'ai demandé au Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, par courrier du 10 octobre 2013 la subvention la plus élevée possible au regard du montant des dépenses à engager.

Deux routes sont encore coupées à la circulation : la RD 70 à Puygaillard-de-Quercy et la RD 36 sur la commune de Saint-Nauphary.

Afin de traiter ces deux axes prioritairement, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **240 000 €** et de bien vouloir ratifier un crédit de paiement **de 240 000 €** sur l'article **231512,** sous-fonction **622.**

Je vous proposerai, lors du vote du budget primitif 2014, une programmation des travaux à réaliser en fonction des aléas et des enjeux liés aux différents axes à traiter.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Adopte une autorisation de programme d'un montant de 240 000 € afin de traiter prioritairement la RD 70 sur la commune de Puygaillard-de-Quercy et la RD 36 sur la commune de Saint-Nauphary, encore coupées à la circulation suite aux intempéries 2013 ;

- Précise qu'une programmation des travaux à réaliser sera présentée lors du vote du Budget primitif 2014, pour un montant estimé des réparations s'élevant à 3 450 000 € ;

- Ratifie les crédits de paiement correspondants à l'article 231512, sous-fonction 622.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,